



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 13 février 2023, le règlement suivant :

- Numéro 23-940 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Ce règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC de la Jacques-Cartier le 16 mars 2023.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 24^e JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Louis Desrosiers